

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 3 NOVEMBRE 2008 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille huit et le 3 du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 24 octobre 2008, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaiet présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, .
Mrs André BRUZY, Jérôme CASES, Franck GUITARD, Eric MALDES, Jean-Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

ONT DONNE PROCURATION :

Francis BETRIU donne procuration à Jean VERGES
Martine SOMBRIN donne procuration à Jean Claude PIQUEMAL

Membres en exercice : 11 **présents** : 8 **procurations** : 2

Le quorum étant atteint avec 8 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. **Franck GUITART**, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Après lecture, le Procès verbal de la séance du 6 Octobre 2008 est adopté à l'unanimité,

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- ***Motion de soutien en faveur du maintien des sites techniques ERDF GRDF de PRADES, THUIR, CERET , PORT VENDRES ET ST PAUL DE FENOUILLET***
- ***Mise en sécurité de la voirie***
- ***Route départementale 116 Vernet les Bains – Casteil***
- ***Approbation cahier des charges – lancement appel offre TNT***
- ***Loyer maison des sources***
- ***QUESTIONS DIVERSES***

1- MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DES SITES TECHNIQUES ERDF-GRDF DE PRADES, THUIR, CERET, PORT VENDRES et ST PAUL DE FENOUILLET

Mme le Maire communique à l'assemblée que le 10 septembre dernier Monsieur le Préfet a réuni la Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics pour aborder le devenir des sites techniques ERDF GRDF de Prades, Thuir, Céret, Port-Vendres et St Paul de Fenouillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se prononcer contre le projet de réorganisation d'ERDF GRDF au niveau du département et demande à la commission Départementale D'Organisation et de Modernisation qu'un diagnostic soit réalisé, afin d'améliorer la qualité des services publics du Gaz et de l'Electricité sur le Département.

POUR : 10 **CONTRE** : 0 **ABSTENTIONS** : 0

2- MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 février 2007, l'association EL MENER a été choisi pour réaliser les travaux de « mise en sécurité de la voirie ». A ce jour, les travaux n'ont toujours pas commencé et il semblerait que l'association « EL MENER » ne veuille pas se désister.

Le conseil municipal ne peut donc pas délibérer pour la suite des opérations.

3- ROUTE DEPARTEMENTALE 116 – Vernet les Bains – Casteil

Suite à plusieurs réunions du Conseil Général au sujet de travaux sur la RD 116 entre Vernet les Bains et Casteil ; il a été évoqué la possibilité de réaliser des travaux de revêtements et un aménagement piétonnier parallèle le long de la route. Ce cheminement permettrait de mettre en sécurité les piétons nombreux à utiliser la route départementale entre Vernet et Casteil ; aucun chemin pédestre n'existant actuellement.

Mme le Maire présente une estimation des travaux d'un montant global TTC de 452 315€ comprenant la reprise de la chaussée y compris couche de roulement et la construction du cheminement piétons.

La participation de la commune de Casteil, pour la prise en charge des travaux liés au déplacement des piétons le long de la RD116 s'élève à la somme de 217 305€ TTC ,

Avant de donner une réponse au Conseil Général pour ce projet, Mme le Maire demande que le conseil municipal lui donne tous pouvoirs pour rechercher des aides financières. Ce projet sera inscrit au Budget primitif 2009.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4- RESEAU TELEVISION – APPROBATION CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT APPEL OFFRE TNT Satellite

Seule solution aujourd'hui viable d'un point de vue qualité, technique et économique, pour fournir à la population de CASTEIL la TNT satellite gratuite et résoudre les dysfonctionnements du réseau TV communal actuel ; Mme le Maire propose de retenir ce projet , d'approuver le cahier des charges et le lancement d'un marché avec mise en concurrence.

Après présentation du cahier des charges par M. VERGES Jean, délégué au projet , celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le coût estimatif de cette dépense s'élève à la somme de 19 314.38€ HT, une consultation directe de 3 candidats et un affichage sur les sites internet de la commune et l'association des maires de France seront effectués en 2009, après ouverture d'un nouveau programme sur le Budget Primitif 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet, le cahier des charges et la mise en concurrence.

POUR :

10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5-INDEXTION MAISON DES SOURCES

Le 13 Octobre dernier la commune a été destinataire d'un courrier des locataires occupant la maison des sources, contestant la majoration de loyer à compter du 1^{er} novembre 2008.

Après lecture de la lettre, Mme le Maire rappelle que les travaux ont été réclamés par ces derniers lors d'un courrier le 19 mai 2006 et que l'état des lieux signé le 27 octobre 2005, entre la commune et les locataires précisait un bon état général des locaux hormis la salle de bain qui a été rénovée au printemps 2008. De plus, le locataire fait état de l'indexation du loyer qui révisé à compter du 1^{er} mars 2008, aurait dû l'être le 1^{er} novembre 2007 conformément à l'article 9 page 3 du contrat. La commune n'a pas souhaité réclamer la somme de 93.72€ correspondant à 23.43 € d'indexation x 4 mois de novembre à mars , comme elle aurait très bien pu le faire.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal, à l'unanimité, maintient le nouveau loyer de la « maison des sources » à la somme de **511.27€** par mois à compter du 1^{er} novembre 2008.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Etat néant

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 22h45

Le Maire

Juliette CASES